



camera de surveillance sur le lieu de production

Par **vilcoyotte**, le **13/03/2010** à **08:26**

madame monsieur,
je travaille depuis 25 ans dans l'entreprise ou j'ai depuis peu quelques difficultés: je m'en explique .
depuis 15 ans je fabrique

de nouveaux produits (industrie de la robinetterie)au début j'ai toujours du me débrouiller seul pour faire ces produits,puis ayant mis au point une méthode de fabrication logique je du former des personnels sans même que l'encadrement s'occupe de ce que l'on faisait; tout marchait très bien sans qu'ils ne s'en occupent.après avoir été déménagé au font de l'usine dans une nouvelle aile construite,petit a petit les exigences administratives se sont mises a tomber surtout ces 2 dernières années:détails en quantités et en temps de chaque taches effectués,et mêmes dernièrement chaque déplacement dans l'entreprise exemple :prise d'outils dans les armoires sur mon poste de travail voici ma première question: est ce du harcèlement moral?je me suis laissé dire qu'il y aurait bientôt une camera pour nous surveiller en permanence sur le lieu de production :est ce légal?

Par **miyako**, le **15/03/2010** à **16:14**

Bonjour,
Pour la camera ,il faut l'avis de la CNIL et surtout pas dans les vestiaires.
Pour le reste ,il faudrait voir avec un DP ou un DS.
amicalement vôtre
suji Kenzo